Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20231114-DEC2023103-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

14 NOV 2023

DEC2023103
FINANCES ;
Signature d'un devis pour la réalisation d'un cheminement piéton en béton désactivé pour l'entrée de la résidence Jeanne Saulnier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

VU le projet de réhabilitation de la résidence Jeanne Saulnier

VU le devis de l'entreprise COLAS retenue après consultation publique,

CONSIDERANT que l'entrée de la résidence doit être aménagée pour être accessible aux piétons et aux PMR,

CONSIDERANT que la proposition faite par COLAS en date du 14 novembre 2023 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour aménagement d'un cheminement piéton à l'entrée de la résidence Jeanne Saulnier : 13 779.56 € TTC par l'entreprise COLAS

PUBLICATION au R.A.A.

le Maire



Roger LITAUDON